

Direction de la Recherche et des Transferts de Technologie

Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR)

Service Recherche et Culture scientifique

CHAIRES D'EXCELLENCE INTERNATIONALE BLAISE PASCAL APPEL A CANDIDATURES 2018

Un appel à candidatures :

Pourquoi ? Pour attirer des chercheuses et chercheurs de notoriété internationale et favoriser l'attractivité des campus franciliens.

Pour quoi ? Pour financer des chaires internationales de 24 mois d'un montant total maximum de 174 800€ dont le projet a un impact visible et des retombées pour la recherche et la société.

Pour qui ? Pour des chercheuses et chercheurs étrangers de réputation mondiale réalisant leur projet de recherche dans un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur.

Comment candidater ? depuis la plateforme régionale des aides <http://par.iledefrance.fr/>

Préambule

La Région Ile-de-France, comme inscrit dans son schéma en faveur de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) voté en septembre 2017, a pour objectif de faire émerger des universités et des campus de rang mondial et favoriser leur attractivité à l'international.

Un des clefs de réussite de ce rayonnement à l'international de la région est d'attirer les chercheurs les plus talentueux au monde. En finançant des chaires d'excellence internationale, dites chaires « Blaise Pascal », la Région vise à :

- Accroître la notoriété scientifique de la Région Ile-de-France et des universités en tant que lieu de recherche de classe mondiale ;
- Renforcer le potentiel et la qualité de la recherche francilienne en créant les conditions favorables au développement de collaborations internationales qui enrichissent les programmes de recherche ;
- Acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point des nouveaux produits, procédés ou services, notamment au service des politiques publiques qu'elle a à conduire ;
- Encourager le partage d'expériences, transmettre et diffuser la connaissance au sein de la communauté scientifique régionale notamment en privilégiant les échanges entre jeunes chercheurs franciliens et scientifiques étrangers de haut niveau.

1- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME 2018

Compte tenu de la nouvelle stratégie régionale qui instaure un lien fort entre recherche, société et innovation, l'édition 2018 du programme chaire d'excellence internationale a pour ambition :

- d'attirer en Ile-de-France des chercheurs, étrangers ou expatriés de réputation mondiale en leur offrant avec le concours des organismes d'accueil des moyens pour réaliser un projet ambitieux,
- de proposer à la fois des chaires pour développer un **projet de recherche fondamentale** en privilégiant les sujets pluridisciplinaires et **des chaires industrielles** menées dans le cadre d'interaction avec une entreprise,
- de diffuser et faire connaître la science auprès des franciliens.

2- ELIGIBILITE

2-1- Bénéficiaires et projets

Les chercheurs doivent nécessairement être accueilli-e-s dans un laboratoire relevant d'un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur (public ou privé à but non lucratif) d'Ile-de-France.

Dans le cas d'une chaire industrielle, le pilotage du projet est assuré par l'établissement de recherche francilien en collaboration avec l'entreprise. La chaire industrielle est hébergée dans l'établissement de recherche.

Toutes les thématiques de recherche sont éligibles.

Les titulaires des chaires devront assurer, dans le cadre de leur programme pédagogique, au moins :

- dix cours,
- un séminaire à destination des étudiants et jeunes chercheurs d'Ile-de-France,
- une conférence grand public de présentation des recherches menées dans le cadre de leur séjour en Ile-de-France. Ils sont également tenus de fournir un rapport d'activités en fin de séjour. Ils sont invités à participer, dans la mesure de leur disponibilité, aux rencontres doctorales et étudiantes organisées par la Région.

Chaque Chaire permet à une personnalité scientifique étrangère d'être accueillie pendant douze mois à plein temps, éventuellement répartis sur deux ans, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou de recherche de l'Ile-de-France, autour d'un projet scientifique et pédagogique.

2-2- Dépenses éligibles

Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles.

Sont éligibles au financement des Chaires d'excellence internationale Blaise Pascal :

- la rémunération du chercheur modulée selon son expérience ;
- une allocation de mobilité qui couvre les frais de mobilité (loyer, dépenses liées à la famille, cours de français, frais de voyage) ;

- une contribution aux travaux de recherche : frais de participation aux conférences, frais de publication, consommables, frais d'organisation des conférences et séminaires dans le cadre de la Chaire, etc. ;
- les dépenses liées à la prise en charge d'assistant-e-s ou de stagiaires ;
- dépenses liées à la propriété industrielle (licence, brevet).

Ne sont pas éligibles les dépenses d'équipement (ordinateur) et d'investissement

2-3- Financement, co-financement et taux d'intervention

Les lauréats se verront attribuer par chaire un financement de maximum de 174 800 permettant de couvrir principalement les dépenses liées à la rémunération du chercheur ainsi que les moyens de fonctionnement nécessaires à la réalisation du projet : recrutement de personnels sur contrat à durée déterminée (assistants), frais de mission (hôtel, billets d'avion...), frais d'installation (souscription à des assurances, téléphone, loyers ?), organisation de colloques ou séminaires...), propriété intellectuelle (licence, brevet), hors équipement.

Aux moyens attribués par le programme Chaires d'excellence internationale s'ajoutent ceux des organismes d'accueil mis à la disposition du candidat pour la réalisation du projet mais également d'autres sources provenant des COMUES ou d'entreprises privées.

Le co-financement devra atteindre un minimum de 50% du montant attribué par la Région.

3- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les dossiers qui s'inscriront directement dans la politique d'attractivité des établissements en construction, notamment dans le cadre des projets d>IDEX ou d'ISITE, seront privilégiés.

Une attention particulière sera également apportée aux candidats qui présentent un projet interdisciplinaire.

Eu égard au faible nombre de candidatures féminines, les années antérieures, la Région Ile de France souhaite encourager les candidatures de femmes scientifiques.

La sélection des dossiers se fait sur la base des critères suivants :

Qualité scientifique et technique du projet

- Excellence du parcours scientifique du chercheur étranger concerné : responsabilités scientifiques internationales, prix, publications dans des revues à comité de lecture, conférences invitées, réseau international... ;
- Caractère innovant pour la recherche technologique ou de perspective d'innovation par rapport à l'existant (chaire industrielle)
- Inscription cohérente de la chaire dans la politique scientifique et participation à la politique d'attractivité définies par l'établissement ;

Qualité de la construction du projet et de sa faisabilité

- Caractère pluridisciplinaire du projet proposé ;
- Qualité du programme d'activités prévu dans le cadre du séjour. Participation éventuelle à ce programme d'autres laboratoires régionaux impliqués dans des recherches sur le même objet ou la même thématique ou activités inter-COMUES quand cela est pertinent ;

- Richesse du programme pédagogique proposé auprès des étudiants et jeunes chercheurs et de la diffusion des travaux de recherche auprès du grand public ou dans le cadre d'action de diffusion de la culture scientifique et technique ;
- Attentes pour le laboratoire d'accueil de la collaboration en termes de ressourcement scientifique, ou de travaux de recherche conjoints et de visibilité au plan international ;
- Qualité du partenariat et du positionnement stratégique avec l'entreprise,
- Solidité du partenariat avec le laboratoire étranger dont le chercheur invité est originaire : antériorité et/ou perspectives de développement de thématiques communes... ;

Impact global du projet

- Participation du projet à l'enrichissement d'une filière industrielle (chaire industrielle) ;
- Opportunités socio-économique du projet, potentiel de valorisation ;
- Contribution de la proposition à une priorité des politiques publiques ;
- Contribution au rayonnement international de la Région Ile-de-France : publications dans une revue internationale, organisation d'un colloque international...

Recommandation concernant l'accueil des lauréats

Il appartient à la COMUE et à l'établissement d'accueil **d'offrir au lauréat un accompagnement personnalisé pour faciliter les formalités d'accueil et de séjour en France**, en mobilisant les services ou les partenariats qu'ils auront développés, une partie des moyens pouvant être utilisé à cet usage.

4- PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.

- 1) **Les projets de candidatures sont sélectionnés et déposés par les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) franciliennes.**
En cas du dépôt d'un dossier par un établissement situé hors COMUE, la Région se réserve le droit d'examiner ou pas sa candidature.
- 2) Le dépôt des projets de candidature se fait via la plateforme des aides régionales (PAR) de la Région Ile-de-France.
- 3) Les dossiers sont évalués puis sélectionnés par un **comité de sélection pluridisciplinaire**, composé d'experts indépendants. Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 4) La communication des résultats sera faite aux établissements, COMUE et bénéficiaires de la Chaire.
- 5) Après délibération de la Commission permanente validant le soutien régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale sera signée entre l'établissement bénéficiaire ou la COMUE et la Région Ile-de-France.

Chaque COMUE peut présenter trois candidatures au maximum ou quatre si une candidature au moins est féminine. Si trois candidatures ou plus sont déposées, l'une d'entre elle au moins porte sur une chaire industrielle.

5- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour l'appel à projets CHAIRES BLAISE PASCAL 2018 est à compléter en ligne, à l'adresse suivante :

<http://par.iledefrance.fr/>

(n° de dispositif à préciser : 474)

Chacune des pièces demandée sera à transmettre sous forme zippée (format Pdf) à :

chairesblaisepascal@iledefrance.fr

Les dossiers doivent comprendre impérativement les documents suivants complétés :

- Formulaire de candidature
- Curriculum vitae du candidat
- Liste des publications des 5 dernières années
- Avis motivé du responsable du laboratoire
- Lettre d'accord du Président(e) de la COMUE ou de l'établissement
- Lettre d'engagement motivé de l'entreprise partenaire du projet
- Lettre d'engagement concernant l'accueil de stagiaires dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages »
- Déclaration sur l'honneur de récupération ou non de la TVA
- RIB de l'organisme gestionnaire

Seuls les dossiers complets et respectant les critères de recevabilité seront examinés et présentés au Jury.

6- CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS

Lancement de l'appel à projets	14 février 2018
Date limite d'envoi des dossiers	2 mai 2018 - minuit
Jury scientifique	Juillet 2018
Vote des élus	Septembre 2018

CONTACTS

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à :

chairesblaisepascal@iledefrance.fr